



SECTION 20

Biologie moléculaire et structurale, biochimie

Critères

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

Evaluation périodique des chercheurs

La section porte un regard intégré sur l'activité des unités et des chercheurs du CNRS. Dans son processus d'évaluation, la section sera sensible aux critères suivants :

- Existence d'un projet de recherche clair.
- Qualité et originalité de la production scientifique et des résultats obtenus.
- Visibilité dans la thématique.
- Caractère interdisciplinaire du projet et de l'activité.
- Intégration du projet de recherche dans un projet d'équipe ou d'Unité.
- Diffusion des connaissances, participation à des enseignements.
- Prises de responsabilités collectives.

Ces critères seront à moduler au long de la carrière.

Avancement de grade des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CRHC

- Production scientifique depuis le recrutement.
- Evolution du projet, capacité à faire évoluer un projet de façon autonome.
- Intégration dans le projet de laboratoire ou de l'équipe
- Diffusion des connaissances, participation à des enseignements.
- Encadrement d'étudiants et/ou post-doctorants.

Avancement au grade DR1

- Contributions scientifiques (aspect prépondérant) : nombre et qualité des articles, nombre et réputation des conférences invitées.
- Cohérence, originalité et ambition du projet.
- Rayonnement national et international.
- Formation et encadrement de chercheurs.

- Animation d'équipe et prises de responsabilités collectives et managériales, affirmation d'une expérience de direction.
- Valorisation.
- Obtention de fonds nationaux ou internationaux.
- Coordination de projets nationaux ou internationaux.

Avancement au grade DRCE

Le niveau des critères requis pour DR1 sera amplifié.

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les concours

Recrutement au grade CRCN

- Qualité globale de la production scientifique.
- Obtention de publications en premier ou dernier auteur ou auteur correspondant.
- Capacité à élaborer un programme de recherche.
- Capacité à concevoir et développer une recherche indépendante, faisable et originale.
- Capacité à financer ses travaux (participation/coordination de contrats).
- Aptitude à la prise de responsabilité (animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs).

Seront aussi prises en considération la participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, à l'enseignement et la valorisation économique, biotechnologique ou biomédicale des travaux.

Accès au grade DR2

- Qualité globale des publications et ouvrages de synthèse (aspect prépondérant).
- Rayonnement international.
- Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques.
- Mobilité thématique ou géographique.
- Expérience d'encadrement et/ou de direction scientifique attestée par des signatures d'article en dernière position ou en auteur correspondant.
- Participation à l'administration de la recherche.